

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 02 février 2022

DELIBERATION

2022/ 11 - ECOLES - APPEL A PROJET "SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES" - SUBVENTION DE L'ETAT – CONVENTION ENTRE L'ETAT ET LA VILLE - ADMISSION EN RECETTES.

La Ville de Lille s'est engagée dans un vaste plan d'équipement numérique pour les écoles lors du précédent mandat (2014-2020) afin de soutenir les apprentissages, réduire les inégalités scolaires et lutter contre la fracture numérique.

Dans ce cadre, toutes les classes de la Grande Section de maternelle aux classes de CM2 d'élémentaire ont été équipées d'un tableau interactif (TBI – Tableau Blanc Interactif ou ENI – Ecran Numérique Interactif). En conformité avec les orientations pédagogiques de l'Education Nationale, la Ville avait également décidé de doter les écoles d'équipements informatiques mobiles (chariots ou valises de PC portables ou de tablettes), en remplacement des salles informatiques devenues obsolètes, et de robots pour développer les compétences en programmation et en codage des élèves.

La Commune associée de Lomme a réalisé un programme de câblage complet des écoles primaires, ce qui a permis de doter toutes les classes de Grande Section, ainsi qu'une classe sur 2 en élémentaire de TBI ou d'ENI. Elle a également initié des expérimentations sur les équipements mobiles et de robots à l'appui d'une politique de temps éducatifs autour des usages numériques le plus particulièrement du codage, de la « bidouille » et de la donnée.

La Ville de Lille a souhaité poursuivre cet engagement sur le mandat actuel et maintenir les dotations aux écoles, notamment suite aux dédoublements des classes de CP, CE1 et désormais de Grande Section. Cet engagement est accompagné par les ERUNs – Enseignants pour les Ressources et Usages Numériques de l'Education nationale, qui ont en charge la formation des enseignants. Cette politique volontariste se traduit par un crédit annuel de 340.000 € pour la Ville de Lille et 50 000 € pour la Commune associée de Lomme, consacré exclusivement à l'informatique dans les écoles.

Cette mobilisation de la Ville de Lille s'est traduite par un large équipement de l'ensemble des écoles :

	Tableaux Numériques Interactifs (TBI) ou Ecrans Numériques Interactifs (ENI) (fin 2021)	Equipements mobiles (chariots ou valises) de 10 tablettes ou PC portables (fin 2021)
LILLE	Total : 469 (élémentaires + maternelles) Dont Elémentaires : 358	Total : 48 (élémentaires + maternelles) Dont élémentaires : 43

LOMME	Total : 45 (élémentaires + maternelles) Dont élémentaires : 29	Total : 3 (élémentaires + maternelles) Dont élémentaires : 2
--------------	--	--

En janvier 2021, le Ministère de l'Education Nationale, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de relance de l'Etat, a lancé un appel à projet « pour un socle numérique dans les écoles élémentaires », centré sur le premier degré.

Son ambition était d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- l'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques,
- les services et ressources numériques,
- l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

La Ville de Lille et sa Commune associée de Lomme, déjà fortement engagées depuis plusieurs années sur le développement du numérique dans les écoles, ont souhaité répondre à cet appel à projet, afin de permettre d'accompagner leurs efforts dans l'équipement des écoles en matériel et logiciels.

En concertation avec les Enseignants Référents pour les Usages du Numérique (ERUN) de l'Education Nationale, un dossier de demande de subvention a été déposé en juin 2021, sur les bases suivantes :

	Nombre de nouveaux ENI	Nombre d'équipements mobiles	Nombre de sites travaux (câblage)	Nombre de logiciels/licences
LILLE	65 nouveaux ENI	23 (lots de 15 PC ou tablettes)	7 écoles	75 licences KMC
LOMME	36	6 (lots de 15 tablettes)	7 écoles	0
TOTAL	101	29	14 écoles	75

Afin de pouvoir pleinement bénéficier de cet appel à projet et pour accompagner les orientations portées par les attendus du socle numérique, la Ville de Lille et sa Commune associée de Lomme avaient décidé d'augmenter fortement les moyens dédiés aux équipements informatiques dans les écoles.

Cela s'est traduit par un engagement budgétaire supérieur aux engagements annuels habituels, avec un montant de subvention attendu de 55 % comme initialement prévu dans le dossier d'appel d'offre :

	LILLE	LOMME	TOTAL
Total investissement TTC	476 042 €	212 050 €	688 092 €
Total subvention sollicitée	266 314,02 €	117 581,83 €	383 895,85 €

La décision de l'Etat est intervenue courant novembre dernier et une subvention d'un montant de 149.006,45 € a été allouée au projet pour les deux communes, pour un total d'investissement de 688.092 €, soit une subvention de 21,65 %.

Une convention doit être conclue entre l'Etat et la Ville de Lille, qui a porté le projet, afin de permettre le versement de la subvention.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** M. le Maire à signer la convention entre l'Etat et la Ville, ci-annexée ;
- ◆ **ADMETTRE** en recettes les financements accordés au chapitre 13, article 1321, fonction 212 - Opération 1884.

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme